



Région Centre

9, rue Saint Pierre-Lentin
45001 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 - Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 09.03.06

OBJET : Direction Juridique

Publication de la liste des marchés publics passés en 2008, conformément à l'article 133 du code des marchés publics.

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **20 mars 2009** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional,

Vu la délibération DAP n° 08.02.07 du 19 juin 2008 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 133 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics, relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques ;

Vu le règlement intérieur sur la commande publique modifié par délibération n°06.10.06 de la Commission Permanente en date du 10 novembre 2006, et notamment son article 20 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission « Finances et Moyens Généraux » lors de sa réunion du 19 mars 2009 ;

Considérant que les articles 133 du code des marchés publics et 20 du règlement intérieur sur la commande publique font obligation à la personne publique de publier, chaque année, une liste des marchés conclus en 2008, dont le prix est supérieur à 4 000 EUR HT ;

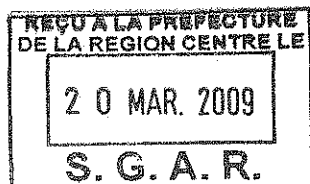
Considérant que le dernier alinéa de l'article 20 du règlement intérieur sur la commande publique prévoit qu'une communication sera faite à cette occasion à la Commission Permanente ;

DECIDE

La Commission Permanente prend acte de la communication de la liste des marchés conclus en 2008 par la Région Centre et ses mandataires.

AFFICHÉ LE

20 MAR. 2009



N° 0809

Le Président du Conseil régional,

François BONNEAU

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.